

ENTRER EN FORMATION A L'INSPE (diplôme national)

Statut d'inscription, tarif de formation,
modalités de suivi

Vous êtes :

- Agent de la fonction publique,
- Salarié(e) du secteur privé,
- Demandeur/Demandeuse d'emploi,
- Non-salarié(e)

OUI

Vous êtes :

- dans une autre situation (parent au foyer, disponibilité, congé sans solde,...)

OUI

Votre projet de formation est pris en charge financièrement dans le cadre de la formation professionnelle (CPF, congé de formation, alternance, plan de développement des compétences,...)

OUI

NON

Les frais de formation sont liés à la réalisation de la prestation de formation. Ils font l'objet d'un devis et de la signature d'un contrat ou convention, ils peuvent être pris en charge par un financeur/employeur

Vous ne disposez d'aucune prise en charge de vos frais de formation, votre **Compte personnel de formation** est doté de moins de 900 euros, vous n'êtes pas contraint par une inscription en formation continue et vous ne souhaitez aucune ingénierie administrative (suivi d'assiduité) ou pédagogique spécifique

NON

OUI

**Vous serez inscrit(e) en :
FORMATION CONTINUE
statut : STAGIAIRE FC**



Tarif de votre formation :

- droits d'inscription au diplôme
- + **frais de formation***

vous n'êtes pas redevable de la CVEC

Suivi administratif complet et mensuel de votre présence en formation

**Vous serez inscrit(e) en :
REPRISE D'ETUDES*
ou FORMATION INITIALE
statut : ÉTUDIANT(E)**

**si vous avez interrompu vos études depuis au moins 2 ans*



Tarif de votre formation :

- droits d'inscription au diplôme
- + **CVEC de 92 euros** (sauf exonérations)

Pas de suivi administratif
sauf étudiants boursiers

**selon Politique tarifaire UCA*

Pour tout renseignement complémentaire, devis, vous pouvez contacter :

SERVICE FORMATION - Scolarité, Formation Professionnelle Continue
scolarite.inspe@uca.fr - 04.73.31.71.69
fpro.inspe@uca.fr - 04.73.31.73.09 / 04.73.31.73.04